

Lyon, le 21 février 2018

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

ACTION LOGEMENT PARTENAIRE DE L'OPAH DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES RHÔNE CRUSSOL POUR FACILITER LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE ET LA REMISE EN LOCATION D'UN PARC PRIVÉ RÉNOVÉ, CONVENTIONNÉ.

Le 21 février, lors d'une visite d'un logement rénové sur la commune de Guilherand-Granges, Philippe Court, Préfet de l'Ardèche, Jacques Dubay, Président de la Communauté de communes Rhône Crussol et Maire de Saint-Péray, Michel Bret, Vice-Président délégué à l'habitat de la Communauté de communes Rhône Crussol, Sylvie Gaucher, Maire de Guilherand-Granges, Frédéric Reynier et Daniel Florence, respectivement Président et Vice-président du Comité régional Action Logement Auvergne-Rhône-Alpes ont officialisé leur partenariat dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) pour la période 2018 – 2020.

La mise en place d'une OPAH sur le territoire de la Communauté de communes Rhône Crussol permet notamment aux propriétaires occupants comme aux propriétaires bailleurs de bénéficier d'un accompagnement et de subventions renforcées pour accompagner leurs projets de travaux énergétiques. Pour le propriétaire occupant, il s'agit d'améliorer les performances énergétiques de son logement et de bénéficier d'un gain conséquent sur ses dépenses ; pour le propriétaire bailleur, ces aides permettent de remettre sur le marché locatif des logements rénovés et conventionnés. L'ensemble des partenaires se mobilisent ainsi pour encourager la réhabilitation du parc ancien et mobiliser le parc existant afin de proposer des logements à loyers maîtrisés.

Dans ce cadre, Action Logement s'engage à :

1. PARTICIPER A LA RENOVATION DES LOGEMENTS POUR VALORISER LE PARC EXISTANT

- Aider les propriétaires occupants à rénover leur bien pour gagner en pouvoir d'achat et contribuer à lutter contre les passoires thermiques.
- Aider les propriétaires bailleurs à rénover pour développer une offre nouvelle

En complément des subventions accordées par l'Anah et par la Communauté de communes Rhône Crussol, Action Logement propose aux propriétaires, sous certaines conditions, un prêt d'un montant de 10 000 euros maximum pour leurs travaux d'amélioration des performances énergétiques.

Dans le cadre de la nouvelle convention quinquennale 2018 – 2022 signée en janvier avec l'Etat, Action Logement s'est par ailleurs engagé à renforcer son intervention auprès de propriétaires en mobilisant 500 millions d'euros sur cinq ans pour la réhabilitation thermique de logements locatifs privés.



2. ACCOMPAGNER LA REMISE SUR LE MARCHE D'UNE OFFRE LOCATIVE RENOVEE ET ABORDABLE

Aider à la recherche de locataires : Action Logement s'engage à aider à la remise sur le marché les logements privés réhabilités et conventionnés. Un rapprochement sera réalisé entre l'offre de logements réhabilités et la demande des salariés. Une communication dans les entreprises sera effectuée par Action Logement afin de susciter l'intérêt des salariés, locataires potentiels.

Sécuriser le propriétaire bailleur : Action Logement facilite l'accès au logement des salariés avec la garantie de loyer Visale, adaptée au parc privé. En sécurisant les propriétaires, Visale les encourage à louer leur logement aux jeunes actifs ou aux salariés de retour à l'emploi et favorise également la mise en location de logements vacants.

3 - COMMUNIQUER SUR L'ENSEMBLE DES DISPOSITIFS MOBILISES DANS LE CADRE DE L'OPAH AUPRES DES SALARIES DES ENTREPRISES.

Aux côtés de l'ensemble des partenaires, Action Logement s'engage à faire connaître aux salariés des entreprises l'ensemble des aides et opportunités liées à l'OPAH; ces salariés peuvent être de potentiels locataires ou des propriétaires intéressés par les dispositifs mis en place.

A PROPOS D'ACTION LOGEMENT

Depuis plus de 60 ans, la vocation d'Action Logement, acteur de référence du logement social et intermédiaire en France, est de faciliter l'accès au logement pour favoriser l'emploi. Action Logement gère paritairement la Participation des Employeurs à l'Effort de Construction (PEEC) en faveur du logement des salariés, de la performance des entreprises et de l'attractivité des territoires. Grâce à son implantation territoriale, au plus près des entreprises et de leurs salariés, ses 18 000 collaborateurs mènent, sur le terrain, deux missions principales. Construire et financer des logements sociaux et intermédiaires, prioritairement dans les zones tendues, en contribuant aux enjeux d'éco-habitat, de renouvellement urbain et de mixité sociale. Le groupe Action Logement compte 500 filiales immobilières dont 70 ESH et un patrimoine d'un million de logements sociaux et intermédiaires. Sa deuxième mission est d'accompagner les salariés dans leur mobilité résidentielle et professionnelle. Le Groupe s'attache particulièrement à proposer des services et des aides financières qui facilitent l'accès au logement, et donc à l'emploi, des bénéficiaires, qu'ils soient jeunes actifs, salariés en mobilité ou en difficulté.

Les interventions d'Action Logement en région Auvergne-Rhône-Alpes (Chiffres 2017) :

- 117 M€ ont été investis pour la production et la réhabilitation de logements locatifs.
- 120 M€ ont financé les projets des ménages sous forme de prêts ou de garanties pour faciliter la location, l'accession, les travaux d'amélioration, la mobilité professionnelle, ou pour surmonter une difficulté.

Sur la Communauté de Communes Rhône Crussol, en 2017, Action Logement est intervenu auprès de 274 ménages pour un montant de 314 000 euros et a financé le logement social à hauteur de 325 000 euros, en contrepartie de 21 nouvelles réservations locatives dédiées aux salariés du secteur privé.

Plus d'informations sur : $\underline{www.actionlogement.fr} - @ActionLogement$

CONTACT PRESSE:

Action Logement

Communication Auvergne-Rhône-Alpes: Magali Villaret - magali.villaret@actionlogement.fr - 06 11 853 843